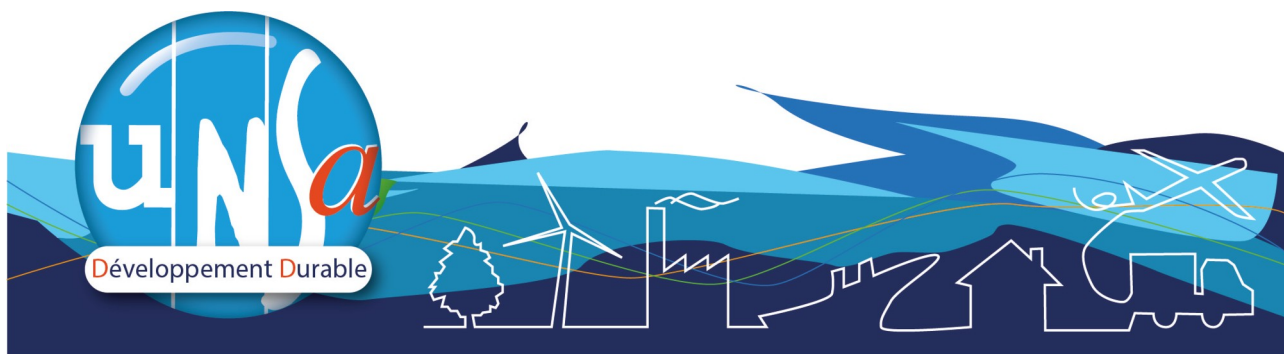




La Secrétaire Générale
de l'UNSA Développement Durable
à
Madame Anne DEBAR
Directrice des ressources humaines
La Grande Arche Paroi sud
92055 LA DÉFENSE Cedex

Dijon, le 28 octobre 2025

Objet : Projet de réorganisation du Centre ministériel de valorisation des ressources humaines - Suppression des postes de secrétaires généraux

Madame la Directrice,

L'UNSA Développement Durable souhaite vous faire part de sa vive préoccupation face à la méthode employée et aux conséquences humaines du projet de réorganisation du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH). Ce projet, présenté comme une rationalisation des effectifs des fonctions supports et la centralisation accrue des fonctions supports au sein d'un futur bureau des affaires générales, entérine la suppression des postes de secrétaires généraux des centres de valorisation des ressources humaines répartis sur tout le territoire.

Un projet précipité, mal préparé et anxiogène pour les agents

Le projet actuel, présenté comme une mesure de simplification, intervient après dix années de réflexions sans aboutissement concret. Plusieurs scénarii de mutualisation avaient déjà été proposés dès 2019, sans qu'aucune réorganisation ne soit mise en œuvre. Cependant, de nouveaux travaux ont été initiés dès 2023, avec une accélération soudaine du projet depuis mars 2025, ce qui interroge sur la solidité du pilotage et sur la pertinence du calendrier.

Cette précipitation s'est illustrée lors du comité social d'administration du CMVRH du 7 octobre 2025, au cours duquel le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines a présenté le projet de fusion de la sous-direction FORCQ avec le CMVRH et les premières orientations organisationnelles. Il a confirmé la création d'un bureau des affaires générales, intégrant un pôle des affaires financières chargé de mutualiser et de centraliser les fonctions financières, la fonction achats et le paiement des formateurs internes occasionnels. Cette évolution a ainsi pour conséquence directe la suppression des postes de secrétaires généraux dans les entités territoriales.

La direction du CMVRH a indiqué que certains agents pourraient être repositionnés dans la future organisation, tout en reconnaissant ne pas être en mesure de garantir un poste à chacun d'entre eux. Les agents concernés n'ont, à ce stade, pas été officiellement informés individuellement, bien qu'une étude d'impact ait été annoncée lors d'un webinaire du 19 septembre 2025.

Le 9 octobre 2025, deux jours après ce comité social d'administration, les secrétaires généraux ont été réunis en visioconférence, dont l'ordre du jour n'a été communiqué que quarante minutes avant le début de la réunion.

Les secrétaires généraux ont découvert un projet d'organigramme mentionnant la création du futur bureau des affaires générales, issu de la fusion des bureaux FORCQ 1 et FORCQ 3 et ont reçu la confirmation de la suppression de leurs postes. Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines a précisé que la mise en œuvre de la réorganisation était envisagée dès le deuxième trimestre 2026 et qu'une démarche de pré-positionnement serait mise en œuvre, alors même que les résultats de l'étude d'impact ne sont pas connus et que les modalités d'accompagnement des agents concernés demeuraient indéterminées. Ainsi, aucune garantie n'a été apportée sur les conditions de reclassement, ni sur les mesures d'accompagnement prévues d'autant que la prise d'un arrêté de restructuration n'est pas privilégiée à ce stade.

Ces conditions de préparation et de communication traduisent une méthode de conduite du changement inadaptée, marquée par un manque d'anticipation, d'écoute et de transparence. Les annonces successives, faites dans l'urgence et sans cadre d'accompagnement, ont accentué la perte de repères des agents et renforcé un climat de tension et d'anxiété particulièrement préoccupant au sein des équipes.

Une nouvelle remise en cause des fonctions supports et l'absence de garanties quant au devenir des agents

Depuis plus de quinze ans, les effectifs dédiés aux fonctions supports ont été continuellement réduits. Les agents ont fait preuve d'adaptation et de résilience, tout en assurant la continuité du service public dans des conditions parfois dégradées. Aujourd'hui, ils voient leurs efforts récompensés par la suppression pure et simple de leurs postes.

La suppression des secrétariats généraux, maillons essentiels de l'organisation territoriale des fonctions support du CMVRH, fragilise l'ensemble du dispositif. Cette décision traduit une vision strictement comptable et de court-terme de la gestion des ressources humaines. Les métiers supports sont une nouvelle fois la variable d'ajustement d'une réforme guidée avant tout par la réduction des effectifs, au détriment de la robustesse et de la qualité du service rendu. Ce projet revient à déconstruire un dispositif qui fonctionne pour le remplacer par une organisation incertaine fondée sur la centralisation et la polarisation des missions. Les profils d'agent requis pour faire vivre ce futur modèle devront être particulièrement autonomes, réactifs et dotés d'un sens aigu de l'initiative, alors même que les conditions de travail et la motivation des personnels sont déjà fragilisées. Cette réforme comporte un risque majeur de perte de compétence, de désorganisation et de rupture de continuité dans l'exécution des missions.

Lors du CSA du 7 octobre 2025, le directeur du CMVRH a indiqué que certains agents pourraient être repositionnés dans la nouvelle organisation, sans pouvoir toutefois garantir une solution pour tous. D'ailleurs, il paraît surprenant que des postes soient actuellement proposés à la mobilité (catégorie A) alors que la direction du CMVRH n'est pas en mesure de garantir aux agents concernés, par la suppression de leur poste, un emploi. À ce jour, aucune information claire n'a été communiquée sur les modalités d'accompagnement, les mesures indemnitaires associées, ni sur la tenue des entretiens de pré-positionnement. Plusieurs secrétaires généraux n'ont toujours pas été convoqués, alors que le déploiement de la réorganisation est annoncé pour le deuxième trimestre 2026.

Les agents concernés sont aujourd'hui dans une situation d'attente insoutenable. Ils ne savent pas s'ils pourront être repositionnés, ni dans quelles conditions. Certains n'ont reçu aucune information depuis les annonces d'octobre 2025 de la part de leur hiérarchie. La perte de sens, la démotivation et le sentiment de dévalorisation sont généralisés. Les métiers supports, pourtant essentiels au bon fonctionnement du CMVRH, apparaissent une fois de plus comme la variable d'ajustement d'une réforme décidée sans vision globale ni véritable étude d'impact.

Cette incertitude prolongée alimente un profond sentiment d'abandon. Les agents concernés ont le droit de connaître leur avenir professionnel et les garanties dont ils peuvent bénéficier.

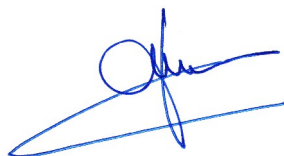
L'UNSA Développement Durable demande en urgence la communication d'une information claire sur l'avenir des agents occupant les postes supprimés de secrétaires généraux. Elle réclame également la publication d'un arrêté de restructuration ouvrant tous les droits prévus pour les agents concernés, notamment en matière de priorité de réaffectation, d'accompagnement du conjoint, de maintien de la rémunération et de versement de l'indemnité de restructuration. Elle exige enfin la mise en place d'un accompagnement professionnel individualisé pour chaque agent, assuré par des spécialistes des transitions professionnelles, ainsi que la suspension du projet de réorganisation tant qu'une étude d'impact complète et une véritable concertation n'auront pas été menées.

Les secrétaires généraux et plus largement les personnels des fonctions supports constituent le socle du fonctionnement du CMVRH. Les fragiliser, c'est affaiblir la structure tout entière. Une réorganisation véritablement « robuste » ne peut se construire ni contre les agents, ni sans eux.

L'UNSA Développement Durable restera pleinement mobilisée pour défendre les intérêts des personnels concernés et veiller au respect de leurs droits.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire Générale



Sylvie MIAN

Copie : Monsieur Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire Général
Monsieur Pierre ROUX, Directeur du Centre ministériel de valorisation des ressources humaines